



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 58935

Texte de la question

M. Marc Dolez s'inquiète auprès de M. le ministre de l'intérieur des conséquences de la réforme annoncée du permis de conduire et en particulier du démantèlement du service public des examens au profit du secteur marchand des auto-écoles. Le passage du code de la route deviendra ainsi payant puisque le prix demandé par le prestataire agréé s'ajoutera au prix exorbitant demandé pour le passage de l'examen pratique perçu par les auto-écoles. Par ailleurs les candidats des catégories poids-lourd seront, selon leur cursus de formation, soit examinés par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) ou un examinateur agréé, ce qui remet en cause l'égalité de traitement des candidats face à l'examen. Pour toutes ces raisons, il lui demande avec insistance de renoncer à toute mesure visant à déléguer les missions incombant aux IPCSR.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58935

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5422

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)